

DELIBÉRATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT BONNET
SÉANCE du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie.

Secrétaire de séance : Mme Adeline GILBERT

Date de convocation : 5 décembre 2025

Présents : Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, M. MANDIN Michel, M. BARREAU Kévin, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER, M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELÉTOILE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PERES Marie-Claire pouvoir à Sandrine POURTAU

Membres ➔ en exercice : 09 Présents : 08 Votants : 08 Pouvoirs : 1

N° DCM_2025_50

Validation devis Compteur Energie SDF

Monsieur Éric Robin sort de la salle et ne participe pas au vote.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La location de la salle des fêtes de la commune implique une refacturation aux usagers des consommations énergétiques, mesurées actuellement via un compteur électrique situé en hauteur. Cette configuration rend les relevés d'index difficiles et peu sécurisés.

Afin d'améliorer la précision des relevés et de faciliter la gestion des consommations, il a été décidé de solliciter l'entreprise ER Mécanique pour l'installation d'un compteur d'énergie électrique dans l'armoire électrique de la salle des fêtes.

Le devis transmis s'élève à 218,38 € TTC, incluant la fourniture et la pose du matériel.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) : Article L. 2122-21 et Article L. 2321-2

Oui cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le devis présenté par l'entreprise ER Mécanique pour l'installation d'un compteur d'énergie électrique dans l'armoire de la salle des fêtes, d'un montant de 218,38 € TTC ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus
Le Maire, Sandrine POURTAU



Adoptée à l'unanimité